NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/27
22 février 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

PROPOSITION DE PROJET : IRAN

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération

• Remplacement du CFC-12 par le HCFC-134a comme frigorigène à Iran Compressor Manufacturing Company (ICMC)	ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
IRAN

SECTEUR : RÉFRIGÉRATION Consommation sectorielle d'ODS (1991) : 1 250 tonnes ODP

Seuil de coût-efficacité du secteur : Domestique 13,76 $US/kg

Titre du projet :
Remplacement du CFC-12 par le HCFC-134a comme frigorigène à Iran Compressor Manufacturing Company (ICMC).

Données relatives au projet	**Domestique**
	Iran Compressor (ICMC)
Élimination des ODS (tonnes ODP)	
Durée prévue du projet (mois)	24
Surcoûts d'investissement ($US)	2 649 900
Fonds pour imprévus (%)	10
Surcoûts d'exploitation ($US)	
Coût total du projet ($US)	2 649 900
Participation locale au capital (%)	100
Pourcentage des exportations (%)	0
Montant demandé (US $) {Initial}	2 347 897
{Révisé}	
Rapport coût-efficacité ($US/kg)	
Agence nationale de coordination	Ministère de l'Environnement
Agences d'exécution	ONUDI
Analyse technique effectuée?	Oui

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé ($US)	
Incidences du projet (tonnes ODP)	
Rapport coût-efficacité ($US/kg)	
Coûts d'appui de l'agence d'exécution ($US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral ($US)	

DESCRIPTION DU PROJET

Remplacement du CFC-12 par le HCFC-134a comme frigorigène à Iran Compressor Manufacturing Company (ICMC).

1. Le programme de pays révisé de l'Iran rapporte une consommation totale d'ODS de 5 250 tonnes en 1993, dont 1 650 tonnes dans le secteur de la réfrigération. L'Iran a fabriqué environ 1 million d'appareils dans le secteur de la réfrigération domestique et 60 000 dans le secteur de la réfrigération commerciale.

2. Le Comité exécutif a approuvé les projets suivants dans les secteurs de la réfrigération domestique et commerciale en Iran:

- Le premier projet, qui regroupait 5 entreprises du secteur de la réfrigération domestique, a été approuvé par la onzième et la seizième réunions et visait l'élimination de 757 tonnes ODP;
- Le deuxième projet, qui regroupait 6 entreprises du secteur de la réfrigération domestique, a été approuvé par la dix-huitième réunion et visait l'élimination de 372 tonnes ODP;
- Ces entreprises fabriquaient, au total, 1 013 000 appareils;
- Les vingt-troisième et vingt-sixième réunions du Comité exécutif ont approuvé six projets pour huit entreprises du secteur de la réfrigération commerciale pour l'élimination de 322 tonnes ODP. Ces entreprises avaient un niveau de production confondu de 216 638 appareils.

3. Les surcoûts d'exploitation payés aux entreprises des secteurs de la réfrigération domestique et commerciale comprennent une compensation partielle pour les compresseurs.

4. Il existe deux entreprises de fabrication de compresseurs en Iran. Iran Compressor Manufacturing Co. (ICMC) possède deux chaînes de production. Une de celles-ci a été installée dans les années soixante-dix et possède une capacité de production de 350 000 compresseurs par année. La deuxième (nouvelle chaîne) a été mise en service en 1994 et possède une capacité de production annuelle d'un million de compresseurs. On y a produit 201 037 appareils en 1997. PARS, l'autre fabricant de compresseurs, possède des installations ayant une capacité de production d'un million de compresseurs par année. Elle a produit 30 000 compresseurs en 1996. Le gouvernement de l'Iran a indiqué qu'il demanderait une assistance financière pour la reconversion des installations de PARS à une date ultérieure.

5. L'ONUDI présente une proposition de projet pour la reconversion de la nouvelle chaîne de production de compresseurs au CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a et désire obtenir une assistance financière en vertu de la décision 26/36.

6. Le gouvernement de l'Iran a indiqué qu'il ne demandera pas un appui financier du Fonds multilatéral pour la reconversion de l'ancienne chaîne d'ICMC. Le choix de la technologie est fondé sur la technologie adoptée à l'heure actuelle par toute l'industrie de la réfrigération domestique en Iran.

7. Les coûts d'investissements demandés sont de l'ordre de 2 649 900 $US et comprennent les imprévus de 10 %, le remplacement de l'équipement de nettoyage, le système de déshydratation et de filtration de l'huile, la modification des calorimètres utilisés pour les essais, le stator et l'achat de nouveaux supports, matrices, outils, gabarits, et équipement d'essais et d'analyse en laboratoire. Le coût du transfert technologique est compris dans le budget. Le projet comprend également les coûts de l'équipement de production associés à la reprise de la conception du système d'alimentation en huile.

8. Les 2 347 897 $US demandés par l'ONUDI ont été calculés à partir du nombre prévu de compensateurs payés par le Fonds multilatéral (476 000 compresseurs) et le nombre total de compresseurs qui seront utilisés par les utilisateurs subséquents (2 320 000 compresseurs).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

1. Le Secrétariat a examiné le projet dans le but d'en établir les surcoûts et le montant admissible à une subvention.

2. Le coût des machines à nettoyer et du système de déshydratation ont été réduits en fonction des prix du marché. Le coût de l'équipement du système d'alimentation en huile, des matrices et de l'équipement analytique et de laboratoire n'est considéré que partiellement recevable en raison de la mise à niveau technologique. Le coût de modifier le stator n'est pas recevable. Les surcoûts d'investissement utilisés pour le calcul du montant admissible à une subvention sont convenus avec l'ONUDI à 1 706 100 $US et comprennent 10 % pour les imprévus.

3. Les données fournies avec le projet et par la suite ne satisfont que partiellement aux exigences de la décision 26/36. Cependant, il persiste un problème concernant le nombre d'appareils fabriqués par les fabricants en aval comprenant un compresseur hermétique. L'ONUDI a informé le Secrétariat qu'on lui fournira des données plus précises afin de calculer le montant admissible à la subvention qui sera communiqué au Sous-comité sur l'examen des projets au moment opportun.

4. Le projet est présenté au Sous-comité sur l'examen des projets aux fins d'examen individuel.

RECOMMANDATIONS

1. En attente.